XIème journée nationale des GROG - Paris, le 23 novembre 2006

Situation sanitaire internationale en matière d'influenza aviaire

<u>Jean-Luc Angot</u>, *Directeur Général Adjoint, OIE (Organisation mondiale de la santé animale) j-l.angot*@*oie.int*

On assiste actuellement à une véritable panzootie (pandémie animale) d'influenza aviaire hautement pathogène (ou peste aviaire) : plus de 4400 foyers ont été recensés chez les oiseaux, 230 millions de d'oiseaux sont morts ou ont été abattus, 55 pays ont été touchés en Asie, Europe et Afrique.

Les conséquences économiques de cette maladie sont très importantes dans les pays en développement les plus touchés (diminution des ressources de protéines, fermetures de frontières...) mais également dans les pays riches, où la crise s'est traduite notamment par des baisses importantes de consommation.

Le virus de l'influenza aviaire peut infecter des espèces de mammifères comme le porc, le chat et l'homme. Il se transmet alors par voie aérienne (inhalation de particules de matières fécales contaminées) lors de contacts étroits et prolongés. Il n'existe à ce jour aucune preuve scientifique certaine de contamination de l'homme par voie digestive.

La transmission du virus H5N1 asiatique à l'homme s'avère peu efficace, compte tenu du nombre très important de contacts qui ont eu lieu entre les personnes, les volailles et leurs déjections, dans des pays où hommes et animaux d'élevage vivent dans une grande promiscuité. 256 cas de contamination humaine ont été relevés, dont 152 décès.

Quelques cas de transmission interhumaine ont été relevés dans des conditions très particulières (étroite promiscuité) mais sans adaptation à l'homme.

Ce n'est en effet qu'en cas de recombinaison du virus aviaire avec un virus humain de grippe saisonnière classique, qui aboutirait à l'apparition d'un nouveau virus, ou de mutation du virus en une forme transmissible d'homme à homme, qu'il y aurait risque de pandémie. Or ces transformations génétiques n'ont pas eu lieu. Elles pourraient aussi, si elles avaient lieu, donner naissance à une nouvelle souche moins pathogène pour l'homme.

Il convient de noter qu'aucune des 3 pandémies de grippe du $20^{\text{ème}}$ siècle (1918, 1957, 1968) n'a été immédiatement précédée d'une épizootie ou d'une panzootie.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)¹ a depuis le début de l'épizootie déclaré que le meilleur moyen de se prémunir contre le risque pandémique était de diminuer la quantité de virus circulant dans le monde et donc d'endiguer la maladie à sa source : chez l'animal. En effet, plus le virus circule chez les oiseaux dans le monde, plus le risque d'apparition d'une pandémie augmente.

Les mesures classiques de lutte contre les maladies contagieuses préconisées par l'OIE sont les meilleurs outils pour endiguer l'influenza aviaire : abattage sanitaire, désinfection, contrôle strict des mouvements d'animaux et de personnes venant des zones infectées avec l'aide des forces de l'ordre. Il est toutefois nécessaire de disposer à la base d'un réseau performant de surveillance (de la faune domestique et sauvage) permettant une détection précoce de la maladie et à une réaction rapide : éleveurs formés et organisés, vétérinaires praticiens formant un maillage étroit, services vétérinaires officiels efficaces et dotés des ressources appropriées, laboratoires compétents. Les éleveurs, qui constituent les sentinelles incontournables, doivent en outre être suffisamment

Site Web: www.oie.int

¹ **OIE**: organisation intergouvernementale créée en 1924 à Paris qui regroupe 167 Pays Membres. Elle est notamment chargée de la transparence de l'information zoosanitaire, de l'élaboration de normes internationales en matière de santé animale et de la diffusion de l'information scientifique vétérinaire. Son slogan est : « **Améliorer la santé animale dans le monde** ».

XIème journée nationale des GROG - Paris, le 23 novembre 2006

indemnisés en cas d'abattage de leurs animaux pour être incités à déclarer les cas suspects. Il convient par ailleurs que le pays dispose d'une législation vétérinaire forte.

Les oiseaux migrateurs ont joué un rôle important dans la diffusion de la maladie mais il ne faut pas oublier le rôle crucial de l'homme (commerce légal ou illégal de volailles, déplacements...).

Dans les pays où la maladie est malheureusement devenue endémique (Indonésie, Nigéria par exemple), il devient nécessaire de recourir à la vaccination stratégique ou généralisée selon les cas des volailles domestiques.

Lors des Conférences internationales de Genève (novembre 2005), de Pékin (janvier 2006) et de Vienne (juin 2006), l'OIE, avec l'appui de la FAO, a convaincu la communauté internationale de la nécessité de lutter contre la maladie animale et de l'éradiquer. La moitié de la somme promise (1,9 milliard de dollars US) lors de la réunion des bailleurs de fonds à Pékin sera consacrée au secteur animal. L'OIE a également sensibilisé les donateurs sur l'importance de mener une politique durable de santé animale pour faire face aux menaces que constituent les maladies émergentes et réémergentes.

Les pays doivent en effet renforcer leurs services vétérinaires, dont l'action est reconnue comme un « Bien public international » par la Banque mondiale. C'est le meilleur moyen de se prémunir contre les maladies émergentes et réémergentes, dont 75% sont des zoonoses. Un seul pays défaillant en matière vétérinaire constitue un grand danger pour le reste des pays du monde. A ce titre, la contamination du continent africain et la recrudescence de la maladie en Indonésie et au Vietnam sont particulièrement inquiétantes. La constatation récente de nouveaux cas en Sibérie et le début des grandes migrations peuvent faire craindre un retour de la maladie dans les Balkans et le Caucase.

Il est toujours plus économique d'investir en temps de « paix sanitaire » qu'en période de crise. Les exemples de l'ESB et de la fièvre aphteuse sont en la matière particulièrement probants.

Les services vétérinaires représentent un véritable instrument de santé publique. Le système de surveillance vétérinaire français constitue à cet égard un modèle du genre qu'il convient de préserver : les mesures prises en France ont permis de contenir la maladie (un seul foyer chez les volailles domestiques). Il convient d'aider les pays en développement à se doter de services vétérinaires aussi performants. L'OIE a élaboré des normes sur la qualité et l'évaluation des services vétérinaires ainsi qu'un outil interactif pour faciliter leur mise en œuvre. Les évaluations qui seront effectuées par des experts spécifiquement formés permettront notamment aux bailleurs de fonds internationaux comme la Banque mondiale de cibler les investissements à réaliser.

Source: GROG